

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Band: 74 (1994)
Heft: 1

Artikel: Les principales évolutions de la normalisation en France, en Europe et dans le monde
Autor: Dupont, Etienne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886661>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les principales évolutions de la normalisation en France, en Europe et dans le monde

Etienne Dupont, Directeur Normes/Stratégies Normatives, AFNOR, La Défense

L'environnement technico-économique de ces cinq dernières années a été marqué par de profonds bouleversements qui ont modifié les relations entre les partenaires tant au niveau national qu'au niveau européen ou international. La normalisation qui s'insère naturellement dans l'environnement dans lequel évoluent les partenaires, et notamment les entreprises, a été influencée par ces évolutions.

Parmi les facteurs d'évolution et de mutation, on peut noter :

- la création du Marché Unique Européen et son attrait non seulement pour les entreprises européennes mais aussi pour celles des pays tiers ainsi que la déréglementation au profit de la normalisation dans le domaine de la sécurité, santé et protection du consommateur.
- des mutations technologiques de plus en plus rapides grâce à l'arrivée en masse d'outils informatiques de plus en plus performants qui ont permis de modifier non seulement les produits mais aussi les processus de production ;
- une internationalisation de certains marchés avec une compétition très vive entre les trois grands blocs solvables du monde (Europe, Amérique du Nord et Asie du Sud-Est) ;
- un éclatement des méthodes de management traditionnel vers un management évolutif prenant en compte la complexité interne croissante de l'entreprise par suite de l'imbrication des différentes fonctions ;
- des relations clients/fournisseurs en interne comme en externe d'un nouveau type basées notamment sur la reconnaissance de la notion de Qualité.

Cette très forte demande vers la normalisation a conduit à ce que le volume d'activités connaisse un bond extraordinaire, notamment au niveau européen (plus de 10 000 sujets inscrits aux programmes de travail des instances européennes) tandis qu'il se maintenait au plan international (6 000 thèmes), seul le niveau national connaissait une légère régression. Mais plus que la quantité, c'est l'évolution qualitative de la normalisation dans les années 90 qui est significative. Celle-ci a porté notamment sur :

- le contenu de la norme et son application ;
- le comportement des acteurs ainsi que l'arrivée de nouveaux secteurs ;
- l'aspect stratégique et politique de la normalisation.

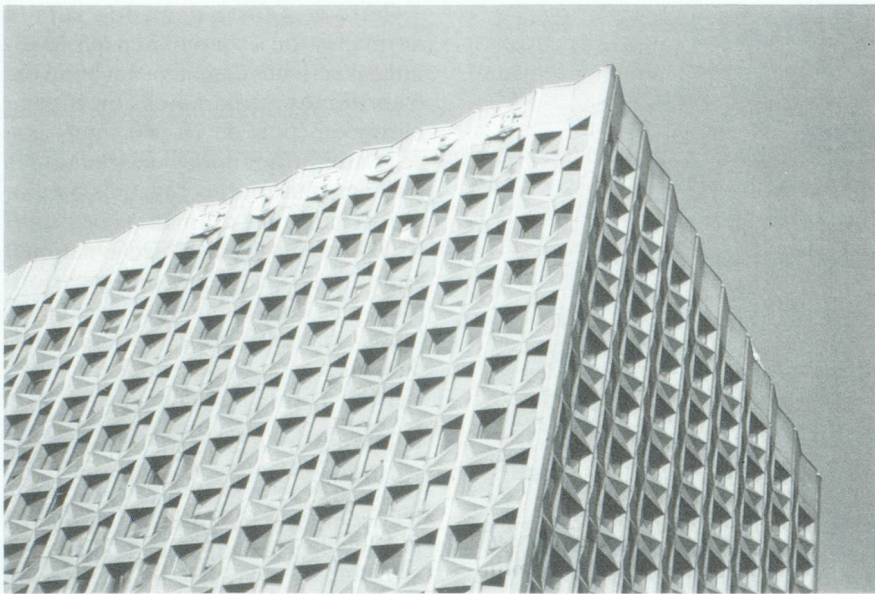
L'ÉVOLUTION DU CONTENU DES NORMES

L'ISO/CEI définit la norme comme « un document, établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour les usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné », d'où une très grande variété de documents tant au plan du contenu que de leur application. Compte-tenu de leur nature, il est possible de regrouper les normes des années quatre-vingt-dix suivant 3 familles ou 3 types de documents :

- la norme « technique » ;
- la norme « socio-économique » ;
- la norme « référentielle » ;

La norme « technique ».

La norme « technique » est un document dont les prescriptions de nature technique favorisent l'échange entre le producteur et l'utilisateur. Répon-



Tour Europe, siège de l'AFNOR

dant principalement aux besoins des industriels, elles sont par essence d'application volontaire. Ce type de norme est à l'origine de la normalisation industrielle et se retrouve majoritaire dans les collections nationales et internationales existantes.

La norme « socio-économique »

La norme de type « socio-économique » est un document qui, bien que basé sur un contenu technique, a un impact social important du fait de son application. En effet, cette norme peut avoir un impact non seulement sur le comportement des industriels mais aussi sur celui du consommateur et du citoyen en tant que travailleur ou électeur.

Ce type de norme fait suite notamment aux choix de la Commission des Communautés Européennes, approuvés par les gouvernements dans le cadre de la Nouvelle Approche, de privilégier la normalisation dans l'application des nouvelles Directives Européennes. Cette politique de déréglementation s'appuyant sur les normes européennes est mise en œuvre directement par les États et leurs

administrations. Il s'ensuit que l'application de ces normes, bien que juridiquement volontaire, est de facto d'une autre nature que celle d'une norme industrielle : son impact social et juridique l'emporte sur l'aspect purement technique. L'exemple européen ainsi que le grand vent de la déréglementation ont aussi entraîné l'élaboration de normes de cette famille au plan national et au plan international dans quelques domaines particuliers.

Les normes socio-économiques se trouvent principalement dans les domaines traitant de la sécurité, la santé et l'environnement.

La Sécurité : deux aspects sont abordés sous ce thème, la sécurité des travailleurs sur les lieux de travail et la sécurité des consommateurs dans leur utilisation des produits. Tout d'abord, il faut mentionner toute la normalisation européenne découlant de l'application des Directives « Sécurité des machines » et « Équipement de protection individuelle » (plus de 900 documents en cours d'élaboration) ainsi que les normes européennes faisant suite à la Directive « Jouets » puis les normes nationales élaborées à la de-

mande de la Commission de Sécurité des Consommateurs.

La Santé : Là encore, dans ce domaine, c'est la normalisation européenne découlant des directives communautaires qui a généré un grand nombre de sujets au programme, bien que certains thèmes fassent déjà l'objet d'études au niveau international. Parmi les thèmes étudiés, on peut citer les normes dites « horizontales » (biocompatibilité, essais chimiques, systèmes d'analyse médicale in vitro, ...) ainsi que les normes de produits : implants, seringues, perfuseurs, préservatifs, instruments chirurgicaux, ...

L'environnement : La conscience de l'écosystème ayant envahi l'esprit, du moins dans les pays développés, les normalisateurs ont été interpellés par les médias et les pouvoirs politiques afin de proposer des réponses techniques qui pourraient venir en appui de réglementations ou recommandations. C'est ainsi que sont développés, non seulement des programmes de normes d'essais qui permettent de procéder à des mesures de comparaisons par rapport aux seuils fixés par les autorités réglementaires, mais aussi des documents de clarification sur l'influence du produit ou de l'entreprise sur l'environnement tels que normes sur l'analyse du cycle de vie, les systèmes de management de l'environnement et le recyclage.

La norme « référentielle »

La norme de type « référentielle » est un document dont le contenu ne contient plus de données techniques mais des lignes directives ou des descriptifs auxquels peuvent se référer les partenaires, soit pour se déterminer, soit pour expliciter un savoir-faire.

Cette norme « référentielle » est ainsi un outil de dialogue et de compréhension dans la relation clients-fournisseurs.

Dans cette famille de normes, il faut citer bien évidemment les normes sur l'assurance de la qualité et celles relatives à la gestion de la qualité, mais aussi celles concernant la gestion de

production, le management de projet, la maîtrise de l'environnement, la sûreté de fonctionnement. On peut ajouter les normes qui clarifient certaines fonctions ou métiers tels que les systèmes de vente, la mercantique, la maintenance, la fonction financière, ainsi que les normes en cours de développement avec certaines sociétés de service qui précisent le contenu de la prestation et les moyens pour y parvenir afin d'offrir un service de qualité aux consommateurs ou à l'utilisateur industriel (normes sur les activités de déménagement, de nautisme, de formation, de services funéraires, ...). Enfin, il faut signaler tous les documents qui fournissent un cadre prédéterminé dans la relation client-fournisseur tels que : notices d'emploi, contrats-types, essais comparatifs, contrats d'abonnements.

L'ÉVOLUTION DES ACTEURS

La norme est un document élaboré par consensus et donc par et avec les partenaires concernés. L'évolution de la norme et de son application tant au plan du contenu qu'à celui du secteur d'application s'est traduite par l'arrivée de nouveaux acteurs et une modification du comportement des acteurs plus traditionnels. Dans les décennies précédentes, la normalisation industrielle faisait intervenir principalement trois types d'acteurs : le fabricant, l'utilisateur et l'Administration auxquels s'ajoutaient parfois les laboratoires. Cette normalisation était principalement articulée autour du producteur. La complexification des processus industriels et économiques ainsi que la transversalité des sujets qui appellent une harmonisation, ne permettent plus une approche aussi simpliste, chaque acteur pouvant se retrouver dans une position différente suivant le thème étudié. Il est possible toutefois de regrouper les principaux acteurs en grandes catégories en fonction de leurs activités :

Les entreprises

Elles constituent l'élément-clé de l'élaboration des normes et c'est sur elles que s'appuie l'ensemble des partenaires, compte tenu de leur compétence et de leur capacité à fournir des experts (leur savoir-faire est à la base du contenu des normes). Elles sont aussi au carrefour de l'application des normes compte-tenu des multifacettes de la normalisation. Toutes les entreprises, quelle que soit la nature de leur activité (production ou services) sont aujourd'hui interpellées par la normalisation. C'est ainsi que l'entreprise peut agir comme offreur : fabricant de produits ou de procédés industriels, prescripteur de cahiers des charges, gestionnaire de réseaux (télécommunication, transport, eau), prestataire de services ou comme utilisateur : acheteur de matières premières ou de composants, utilisateur des technologies de l'information (informatique, bureautique, EDI), intégrateur dans la gestion quotidienne des principes de qualité et de sécurité, ...

Les administrations

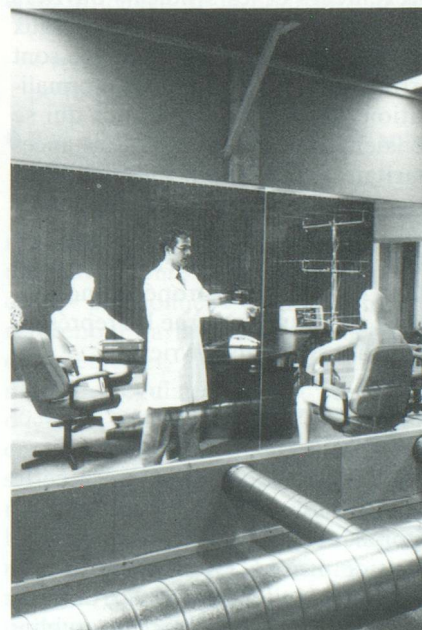
S'il est vrai qu'il y a reculé sensible des réglementations nationales au profit des recommandations, à contrario la place de l'administration nationale s'est considérablement renforcée dans le processus de normalisation puisqu'elle sera par nature chargée d'appliquer la nouvelle approche communautaire. En plus de la participation active des représentants des ministères de l'Industrie, de l'Équipement (notamment BTP) et de l'Agriculture déjà largement impliqués depuis plusieurs années dans le processus d'élaboration des normes, de nouveaux ministères sont venus participer aux travaux : ce sont notamment le Travail, la Santé, l'Environnement, le Transport, l'Intérieur. Enfin, il faut noter la place particulière de la Direction de la Consommation et des Fraudes au sein du ministère des Finances dont les missions de contrôle sont en profonde évolution.

Les laboratoires

Les laboratoires ont toujours été des partenaires omniprésents compte tenu de leur activité d'essais. Toutefois leur rôle s'est largement modifié dans les années quatre-vingt-dix tant dans le contexte réglementaire que dans l'application volontaire, d'où une plus grande implication de leur part dans cette nouvelle normalisation. En effet, au plan réglementaire, ils peuvent être notifiés par les administrations nationales et donc chargés de participer à la mise en place du marquage CE. Quant au plan volontaire, il faut rappeler que la véritable compétition des entreprises se fera autour de la différenciation du produit par un signe de qualité, d'où le renforcement du rôle de la conformité aux normes et du contrôle par tierce partie.

Les consommateurs

L'influence croissante des médias auprès du public et des usagers et leur capacité à amplifier l'événement limitent la latitude des décideurs économique et industriels et nécessitent que les propositions normatives soient discutées et validées par des associations



Laboratoires d'études Sulzer.

de consommateurs fortes, compétentes et représentatives. C'est pourquoi les partenaires de la normalisation ont fortement sollicité les consommateurs dans de nombreux secteurs, non seulement ceux traitant de produits grand public mais aussi dans la santé, la sécurité, l'environnement, l'agro-alimentaire ainsi que dans les services. Les associations françaises de consommateurs ont su répondre présentes et s'impliquer avec beaucoup d'énergie dans les travaux au plan national. Il faut souhaiter qu'elles puissent s'organiser rapidement au niveau européen afin de contrebalancer l'influence des consommateurs des pays européens du nord très bien organisés sur ce plan et actifs dans les instances européennes.

Les syndicats ouvriers et les préventeurs

L'apparition de nouvelles normes de type « socio-économique » traitant de certains aspects concernant la sécurité et l'hygiène sur les lieux de travail peut modifier les conditions d'application du Code du Travail. En effet, l'inspecteur du travail peut être amené à s'appuyer sur des normes européennes, d'où l'importance pour les préventeurs et les syndicats ouvriers de participer activement aux travaux de normalisation. C'est ainsi que sont arrivés dans les instances de normalisation des débats techniques qui se tenaient autrefois dans des instances paritaires. Il faut par ailleurs noter une excellente mobilisation de ces partenaires au plan national mais une difficulté pour participer directement dans les groupes européens notamment en ce qui concerne les représentants des syndicats ouvriers.

Les collectivités locales et territoriales

La décentralisation a renforcé le pouvoir des collectivités locales et territoriales en ce qui concerne les passations de marché. Or celles-ci sont tenues de respecter les Directives européennes sur les marchés publics qui privilégient la référence aux nor-

mes européennes ainsi que les Directives Nouvelle Approche en tant qu'utilisateurs de certains biens ou équipements. Ces collectivités locales se trouvent donc confrontées à l'application de normes européennes ; or ces structures sont par nature décentralisées et éclatées sur tout le territoire national d'où la difficulté pour ces acteurs à participer directement aux travaux d'élaboration de normes.

En accord avec les associations représentatives d'élus et d'ingénieurs de



viles une place particulière leur a été attribuée dans les COS afin d'être des partenaires actifs dans la définition des besoins, l'élaboration des programmes ainsi que dans la circulation de l'information.

Enfin, dans un certain nombre de cas, les Communautés Urbaines et les grandes villes ont pu déléguer des experts qui participent directement aux travaux européens.

Les consultants

Depuis quelques années, toutes les organisations (entreprises de produc-

tion, sociétés de services, administrations) font appel à des sociétés de conseil ou des consultants indépendants pour les aider à résoudre des problèmes fort divers. Parallèlement, le développement de la qualification et de la certification de système (type assurance qualité suivant ISO 9000) a amplifié le phénomène précédent. Les consultants sont donc amenés à appliquer des normes de type « référentielles », d'où leur participation active à tous les niveaux (national, européen et international) dans le processus d'élaboration de ce type de documents.

Enfin, pour clore cette liste d'acteurs, il faut citer la tentative récente du système de normalisation d'associer les associations écologiques et regretter l'absence du secteur de la distribution dans tous ces travaux.

L'ÉVOLUTION DES ENJEUX

Dans la dure bataille économique que se livrent aujourd'hui non seulement les entreprises mais aussi les États, la normalisation est devenue un enjeu majeur pour chacun des partenaires concernés. Elle est devenue un moyen privilégié pour mettre en œuvre des stratégies de conquête ou de protection tant au niveau des entreprises, qu'à celui des États et pouvoirs régionaux. C'est sous cet aspect que se situe la principale évolution des années quatre-vingt-dix : la norme est devenue un outil à la disposition des pouvoirs politiques et économiques, non seulement pour favoriser la circulation des produits et pour créer les conditions de nouveaux marchés, mais aussi pour influencer sur les négociations entre les différents acteurs.

L'exemple le plus frappant se situe au niveau européen. Il mérite notre analyse. En 1985, pour favoriser la création d'un Grand Marché Unique, les gouvernements de la CEE décident, sous l'impulsion de la Commis-

sion, de lancer la « Nouvelle Approche » et donc de s'appuyer principalement sur la normalisation plutôt que d'établir directement des spécifications techniques réglementaires. Huit années se sont écoulées et même si la mise en œuvre s'avère difficile, le succès de la Nouvelle Approche est incontestable. Elle a entraîné une dynamique européenne qui va bien au delà des seuls thèmes couverts par la Nouvelle Approche (santé, sécurité, hygiène). A notre avis, la réussite de cette stratégie normative s'explique par les faits suivants :

- définition et affichage d'un objectif clair : liberté de circulation des produits conformes aux normes européennes, d'où établissement de ce corpus de normes le plus rapidement possible ;
- existence d'un pouvoir politique fort décidé à mettre en œuvre la stratégie : la CEE assure le pilotage de la Nouvelle Approche ;
- soutien des décideurs, notamment au niveau des gouvernements et des fédérations professionnelles ;
- apport financier permettant de dégager des moyens d'experts.

C'est ainsi que s'établit progressivement un ensemble régional normatif unique au monde à partir duquel doit se positionner chaque partenaire, que se soit au plan national ou au plan international. Les pays non européens et principalement le bloc nord-américain et celui de l'Extrême-Orient ont fait pression pour faire reconnaître la primauté de l'ISO et de la CEI. Un accord a été signé à Vienne en 1991 entre l'ISO et le CEN et un autre à Lugano entre la CEI et le CENELEC. Ils prévoient en particulier une reprise autant que possible des travaux internationaux par les travaux européens. Toutefois, les pays non européens n'ayant pas accepté la reprise automatique et sans modification de normes internationales dans leur collection nationale, la normalisation européenne reste pour le moment, à cause de son application, plus stratégique pour l'ensemble des partenaires. Cette version peut d'ailleurs évoluer dans l'ave-

nir si les blocs régionaux de type ALENA sont capables de mettre en place une politique normative régionale de même nature. Dans ce cas, l'ISO pourra devenir la structure la plus adaptée à une confrontation entre les organismes régionaux. D'ailleurs, dès maintenant les négociateurs du GATT ne s'y sont pas trompés, car ils ont inscrits la normalisation des produits de même que celle des services comme une des difficultés probables à la compétition entre les Marchés.

Cependant, une normalisation internationale influente s'est maintenue et se développe encore lorsque le marché ou les contraintes de marché sont par essence internationales (télécommunication et informatique par exemple).

Quant aux stratégies normatives purement nationales, elle ne se bâtissent que par rapport à l'Europe, soit par anticipation, c'est-à-dire par préparation de normes nationales en vue de leur transfert au niveau européen (cas de l'agro-alimentaire ou des services), soit à titre préventif, c'est-à-dire dans l'attente d'une initiative européenne préparée par d'autres pays.

C'est pourquoi, si l'élaboration des normes reste et doit rester l'apanage d'experts compétents, les choix stratégiques et les priorités doivent être faits parallèlement par des décideurs de bon niveau qui peuvent intégrer non seulement les aspects techniques et commerciaux, mais aussi les stratégies particulières à moyen et long termes. Les COS (Comités d'Orientations Stratégiques) de l'AFNOR sont les instances où sont élaborées à partir de propositions de certains partenaires, les politiques des GPN (Grands Programmes de Normalisation) qui seront défendues par tous les experts dans les structures de travail, quel que soit le niveau (national, européen ou international), d'où notre appel pour que chaque catégorie de partenaires envoie dans nos Comités d'Orientations Stratégiques des représentants dûment mandatés et aptes à prendre les décisions au nom de leur entreprise ou leur organisation.

« La norme n'est jamais neutre », comme l'a dit Philippe BOULIN, aussi aucun partenaire ne peut rester passif face aux activités normatives et notamment les entreprises qui doivent assurer leur pérennité par le développement et la conquête des marchés.

ET DEMAIN...

Comme nous venons de le constater, la normalisation vient de connaître ces dernières années une profonde évolution non seulement en ce qui concerne le contenu de la norme et son application, mais aussi par une très bonne appropriation par certains acteurs. Peut-on espérer une certaine pause dans les activités afin que l'ensemble des partenaires puisse intégrer les changements en cours ? Je ne le crois pas. En effet sans préjuger de l'état de la conjoncture à moyen terme, on peut raisonnablement prévoir :

- une concurrence de plus en plus rude entre les entreprises avec l'arrivée de nouveaux pays, comme résultats des délocalisations et transferts technologiques ;
- un affichage de la poursuite de la déréglementation même si certains « redécouvrent » la nécessité d'une politique industrielle ;
- une augmentation très importante des échanges d'informations.

Dans ce contexte où de nombreux repères risquent de disparaître, la normalisation peut permettre aux acteurs de se « positionner » par rapport à un référentiel partagé entre les acteurs eux-mêmes et, ainsi, devenir un élément de régulation. C'est pourquoi d'ici l'an 2000 la normalisation devrait continuer à poursuivre sa mutation et son développement avec l'arrivée de nouveaux acteurs, la redécouverte de l'international au fur et à mesure de la montée de l'Europe des normes, un meilleur professionnalisme des experts et une appropriation plus complète par les acteurs économiques. ■